

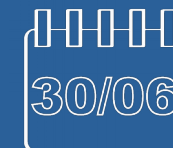


**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

Stratégie de réouverture des établissements recevant du public

Étapes de réouverture



Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités



Rassemblements en extérieur

Jauge : 10 personnes
Pas de limitation pour les visites
guidées organisées par des
personnes titulaires d'une carte
professionnelle dans l'espace public

Jauge : 10 personnes
Pas de limitation pour les visites
guidées organisées par des
personnes titulaires d'une carte
professionnelle dans l'espace public

Plus de limitation



Marchés ouverts et couverts

Jauge : 8 m²/client pour les marchés
couverts et de 4m²/client pour les
marchés ouverts

Jauge : 4 m²/client pour les marchés
couverts

Pas de jauge
Respect des mesures barrières et
de distanciation



Type M
Magasins de vente, commerce et
centres commerciaux

Réouverture de tous les commerces
Jauge : 8 m²/client et 1 client à la
fois pour les commerces de moins
de 8 m²
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m²/client
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100% de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation



Type N
Débits de boissons

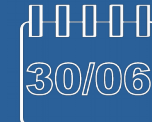
Fermeture en intérieur
Ouverture des terrasses :
Jauge : 50 % de la capacité
(6 personnes /table maximum)
Pour les terrasses de moins de 10
tables :
Jauge : 100 % de la capacité
(6 personnes/table) et installation
de séparations (parois, panneaux...)

Ouverture en intérieur :
Jauge : 50 % de la capacité
(6 personnes /table maximum)
Pas de consommation ni de service
au bar
Ouverture des terrasses :
Jauge : 100 % de la capacité
(6 personnes /table maximum)

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation
Pas de consommation ni de service
au bar

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités



Type S

Bibliothèques, centres de
documentation, médiathèques

Jauge : 8 m²/personne
1 siège sur 2 en configuration assise
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m²/personne
1 siège sur 2 en configuration assise
Protocole sanitaire adapté



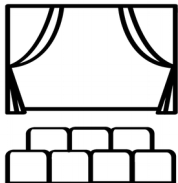
Type Y

Musées, monuments, centres d'art

Jauge : 8 m²/personne
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 4 m²/personne
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100 % de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation



Type L

Cinémas, salles de spectacle,
théâtres, cirques non forains et
salles à usage multiple

En configuration assise :
Jauge : 35% de l'effectif ERP
Plafond de 800 personnes par salle
Protocole sanitaire adapté
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
En configuration debout :
Fermeture (sauf exceptions prévues
à l'article 45 du décret)

En configuration assise :
Jauge : 65% de l'effectif ERP
Plafond de 5 000 personnes par
salle
Protocole sanitaire adapté
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes (sauf cinéma)
En configuration debout :
Fermeture (sauf exceptions prévues
à l'article 45 du décret)

En configuration assise :
Jauge : 100 % de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes (sauf cinéma)
En configuration debout :
Protocole sanitaire adapté
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes



Type P

Discothèques

Fermeture

Clause de revoyure au 15 juin pour définir les conditions de réouverture

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités

19/05

09/06

30/06



Type R et L

Établissement d'enseignement
comme les conservatoires ou les
écoles de musique

Apprenants :

Reprise de l'enseignement en
présentiel pour tous les publics sauf
pour la danse (reprise pour les
mineurs uniquement) et l'art
lyrique (pratique individuelle
uniquement)

Spectateurs :

Jauge : 35% de l'effectif ERP
Plafond de 800 personnes

Apprenants :

Reprise de la danse pour les
majeurs non-prioritaires sans
contact avec une jauge à 35 % de
l'effectif

Spectateurs :

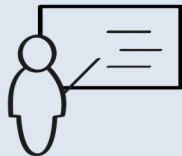
Jauge : 65% de l'effectif ERP
Plafond de 5 000 personnes
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Apprenants :

Reprise de la danse et de l'art
lyrique pour tous les publics
Protocole sanitaire adapté

Spectateurs :

Jauge : 100% de l'effectif ERP
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes



Type R

Organismes de formation dont les
centres de formation par
apprentissage
Structures d'enseignement
supérieur (configuration assise) et
écoles de formation
professionnelle

Organismes de formation :

Présentiel lorsque le distanciel n'est
pas possible
Protocole sanitaire adapté au
quotidien et lors des examens

Structures d'enseignement sup. :

Jauge : 50% de l'effectif ERP
Protocole sanitaire adapté au
quotidien et dans le cadre du
maintien des concours nationaux
et examens en santé (PASS/LAS
PACES). Report des examens
universitaires en présentiel jusqu'au
2 mai inclus

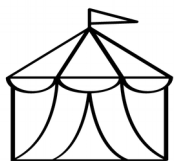
Organismes de formation :

Réouverture en conditions
normales

Structures d'enseignement sup. :

Jusque la rentrée, jauge de 50 % de
l'effectif de l'ERP
Protocole sanitaire adapté
Possibilité d'organiser les examens
selon les modalités définies en
décembre 2020/janvier 2021
Réouverture en conditions
normales en septembre 2021

Réouverture en conditions
normales



Type CTS

Chapiteaux, tentes et structures

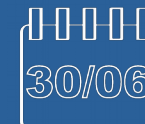
Jauge : 35% de l'effectif ERP
Plafond de 800 personnes par salle
Protocole sanitaire adapté
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Maintien de l'exception pour les
artistes professionnels

Jauge : 65% de l'effectif ERP
Plafond de 5 000 personnes/salle
Protocole sanitaire adapté
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Jauge : 100 % de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités

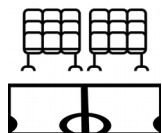


Jauge : 10 personnes
Sports sans contact uniquement

Jauge : 25 personnes
Tous les sports (dont les sports de
contact)

Plus de limitation

Pratique sportive en extérieur
(hors compétition)

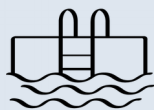


Type PA
Établissements sportifs de plein air

Pratiquants :
Publics prioritaires pour tous les
sports
Ensemble du public pour les sports
sans contact uniquement
Spectateurs :
Jauge : 35% de l'effectif ERP
Plafond de 1 000 personnes par
salle
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants

Pratiquants :
ensemble du public pour tous les
sports (dont sports de contact)
Spectateurs :
Jauge : 65% de l'effectif ERP
Plafond de 5 000 personnes par
salle
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Pratiquants :
ensemble du public pour tous les
sports (dont sports de contact)
Spectateurs :
Jauge : 100% de l'effectif ERP
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes



Type X
Établissements sportifs couverts

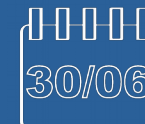
Pratiquants :
Publics prioritaires pour tous les
sports
Spectateurs :
Jauge : 35% de l'effectif ERP
Plafond de 800 personnes par salle
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants

Pratiquants :
Jauge : 50 % de l'effectif de l'ERP
Ensemble du public pour les sports
sans contact uniquement
Spectateurs :
Jauge : 65% de l'effectif ERP
Plafond de 5000 personnes par
salle
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Pratiquants :
Ensemble du public pour tous les
sports (dont sports de contact)
Spectateurs :
Jauge : 100% de l'effectif ERP
Restauration : règles définies pour
les hôtels, cafés, restaurants
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités



Compétition sportive de plein air
sur l'espace public (marathons,
trails...)

Sportifs de haut niveau : pas de restriction

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (sports sans contact)

Jauge : 50 personnes

Spectateurs assis :

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP

Plafond : 1 000 personnes

Spectateurs debout : non autorisé en zone d'arrivée, départs et points d'intérêt

Sur le parcours, application de la règle de droit commun concernant les regroupements (10 personnes maximum)

Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

Sportifs de haut niveau : pas de restriction

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact)

Jauge : 500 personnes

Sportifs de haut niveau : pas de restriction

Sportifs amateurs : compétitions autorisées pour les mineurs et majeurs (dont les sports de contact)

Jauge : 2 500 personnes

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Festival de plein air
dont les manifestations (art de
rue) se déroulant sur l'espace
public

Assis :

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP

Plafond de 1 000 personnes

Debout : non -autorisé

Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

Assis :

Jauge : 65 % de l'effectif de l'ERP

Plafond de 5 000 personnes

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Debout : Non-autorisés (possibilité d'autorisation des festivals de rue par le préfet sous condition)

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Restauration : règles définies pour les hôtels, cafés et restaurants

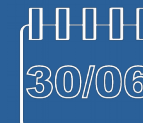
Assis :

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes

Debout :

Jauge : 4m²/personne

Utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes



Type V
Lieux de culte

Cérémonies : 1 emplacement sur 3
en quinconce entre chaque rangée
(protocole identique en mairie)
Visites guidées : même protocole
que pour les musées (type Y)
Concerts : même protocole que
pour les salles de type L

Cérémonies : 1 emplacement sur 2
(protocole identique en mairie)
Visites guidées : même protocole
que pour les musées (type Y)
Concerts : même protocole que
pour les salles de type L

Jauge : 100 % de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation



Cérémonies funéraires en extérieur

Jauge : 50 personnes

Jauge : 75 personnes

Plus de limitation

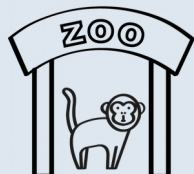


Type T
Salons et foires d'exposition

Fermeture

Jauge : 50 % de l'effectif de l'ERP
(B2B)
Plafond à 5 000 personnes
Protocole sanitaire adapté
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes (par hall
d'exposition)

Jauge : 100% de l'effectif ERP (B2B
et B2C)
Respect des mesures barrières et
de distanciation
Restauration : protocole adapté
Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes



Type PA
Parcs zoologiques en plein air

Jauge : 50% de l'effectif ERP
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 65% de l'effectif ERP
Protocole sanitaire adapté

Jauge : 100% de l'effectif ERP
Respect des mesures barrières et
de distanciation

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités



Villages vacances, auberges
collectives, résidences de
tourisme, villages résidentiels,
terrains de camping

Ouverture des hébergements individuels et familiaux uniquement
Espaces collectifs (restauration, bars, piscines) : selon les protocoles applicables



Accueils collectifs de mineurs
(dont camps scouts, colonies de
vacances, mineurs sous protection)

Ouverture des établissements
Activités physiques et sportives
(cf type PA et X)

Sans hébergement :

Protocole sanitaire adapté

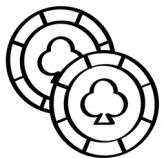
Avec hébergement : activité
suspendue sauf pour les mineurs
relavant de l'aide sociale à
l'enfance, placés sous PJJ ou en
situation de handicap

Protocole sanitaire adapté

À compter du 20 juin : ouverture des accueils collectifs de mineurs avec et sans
hébergement

Activités physiques et sportives (cf type PA et X)

Protocole sanitaire adapté



Type P

Casinos et loisirs indoor (bowlings,
escapes games...)

Casinos (sans contact) :

Jauge : 35% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Casinos (tables de jeux) et loisirs
indoor :

Fermeture

Jauge : 50% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

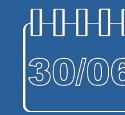
Jauge : 100% de l'effectif ERP

Protocole sanitaire adapté

Utilisation du pass sanitaire au-delà
de 1 000 personnes

Étapes de réouverture

Types d'établissement recevant
du public (ERP) et activités



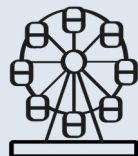
Thalassothérapie et activités
d'entretien corporel ne
permettant pas le port du masque

Fermeture

Thermalisme (uniquement) :
Jauge de 50 % de l'effectif de l'ERP

Jauge : 35 % de l'effectif de l'ERP
Protocole sanitaire adapté
Thermalisme (uniquement) :
Jauge de 100 % de l'effectif de l'ERP

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP



Parcs à thèmes et fêtes foraines

Parcs à thème :
Ouverture des parcs à thèmes selon
les règles applicables à chaque
catégorie d'ERP et fermeture des
attractions
Fêtes foraines :
Fermeture

Parcs à thème :
Ouverture des parcs à thèmes selon
les règles applicables à chaque
catégorie d'ERP et ouverture des
attractions avec protocole sanitaire
adapté
Plafond de 5000 personnes
Utilisation du pass sanitaire pour les
ERP au-delà de 1 000 personnes
(ex : salle de spectacle)
Fêtes foraines :
Ouverture
Jauge : 4 m²/client
Protocole sanitaire adapté

Parcs à thème :
Jauge : 100 % de l'effectif
Respect des mesures barrières et
de distanciation
Utilisation du pass sanitaire pour les
ERP au-delà de 1 000 personnes
(ex : salle de spectacle)
Fêtes foraines :
Respect des mesures barrières et
de distanciation



Type O et OA
Partie restauration des hôtels

Ouverture des terrasses :
pour tous les clients (assis) avec un
protocole adapté
Restauration en intérieur :
pour les clients des établissements
hôteliers ou de vacances (all
inclusive)

Réouverture des restaurants
d'hôtel aux clients extérieurs.

Jauge : 100 % de l'effectif de l'ERP